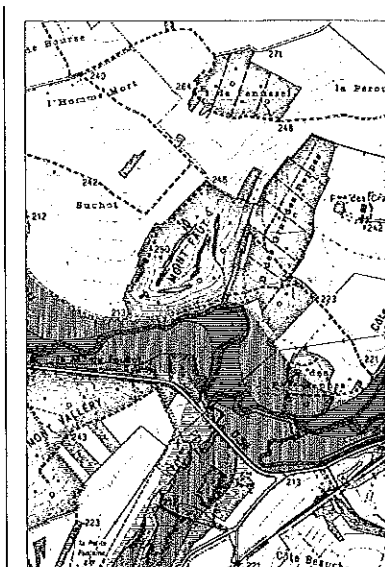




## RISQUES D'INONDATION

**Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.**

**SITUATION** La commune **CHARIEZ** est concernée par deux types d'inondations:



### -le débordement de la rivière «DURGEON»,

- INONDATIONS 14/10 AU 09/11/1982 (JO 26/12/1982)
- INONDATIONS 08/12 AU 31/12/1982 (JO 13/01/1983)
- INONDATIONS ET COULEES DE BOUE 25/12 AU 29/12/1999 (JO 30/12/1999)

Secteur concerné vallée du Durgeon (Faux carrée – Petite Rèpe).

- **le ruissellement**, en cas d'orages ou de fortes pluies, (30/05/2008) avec risques de glissement de terrain.

### **MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :**

- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des risques (**PPR**) prescrit/approuvé par le Préfet le 01/04/2003,
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**) intercommunautaire en cours d'élaboration,
- nettoyage et entretien des réseaux d'eaux pluviales.

### **ALERTE :**

En cas d'alerte météo de niveau élevé par la Préfecture suite aux bulletins de Météo France, vous serez averti par la Municipalité (téléphone, porte à porte,...).

### **CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation :**



#### **ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE**

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



#### **FERMEZ PORTES ET FENETRES**

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



#### **LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE**

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



#### **ECOUTEZ LA RADIO**

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.**  
**En cas de fortes pluies dégagez les grilles d'évacuation mais ne les enlevez pas.**

### **Après l'inondation :**

**Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation.**

**Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.**

**Chauffez dès que possible.**

*Chariez le 12/12/08 Le Maire*

*N. Viret*

